



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-222

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2024

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale

75-2024-04-02-00026 - ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU
DIRECTEUR ECONOMIQUE FINANCIER DE L'INVESTISSEMENT ET DU
PATRIMOINE (5 pages)

Page 3

Cour d'appel de Paris / Secrétariat des DDARJ

75-2024-04-03-00017 - Délégation de signature pour le circuit simplifié des
frais de justice - Avril 2024 (4 pages)

Page 9

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-04-02-00026

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR ECONOMIQUE FINANCIER DE
L'INVESTISSEMENT ET DU PATRIMOINE

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR ECONOMIQUE, FINANCIER, DE L'INVESTISSEMENT ET DU
PATRIMOINE**

Le Directeur Economique, Financier, de l'Investissement et du Patrimoine

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du Directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté n°75-2023-11-28-00002 du 29 Novembre 2023 2021, relatif aux missions et à l'organisation de la Direction de l'Economie, Financière de l'Investissement et du Patrimoine,

Vu l'arrêté n°75-2022-07-08-00005 du 8 Juillet 2022 modifié portant délégation de signature du Directeur général en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté CNG en date du 30 juin 2022, portant détachement de Monsieur Camille DUMAS sur l'emploi de Directeur de la DEFIP,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Camille DUMAS, Directeur Economique, Financier, de l'Investissement et du Patrimoine, délégation est donnée à Monsieur Michaël COHEN, Adjoint au Directeur :

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, marchés – hors marchés centraux - et actes administratifs de toute nature y compris les levées de fond à long terme, à l'exception des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Camille DUMAS et de Monsieur Michaël COHEN, délégation est donnée à Madame Karine ISTIN et Monsieur Hadrien SCHEIBERT,

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, et actes administratifs de toute nature, à l'exclusion de ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme (sans préjudice des stipulations de l'article 3), et des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968.

ARTICLE 3

Délégation est donnée à :

- Madame Karine ISTIN, Directrice du Département du Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, à l'exclusion de ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme ou à la trésorerie, dans la limite de ses attributions,
- Madame Cécile GAMBIER, Directrice du Département Immobilier & Investissements, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, y compris ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme ou à la trésorerie, dans la limite de ses attributions,
- Monsieur Hadrien SCHEIBERT, Directeur du Département du Budget et du Pilotage, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, à l'exclusion de ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme ou à la trésorerie, dans la limite de ses attributions,
- Monsieur Pascal SOUBIGOU, Directeur délégué à l'Investissement Biomédical, à l'effet de signer les correspondances et documents, dans la limite de ses attributions,
- Madame Blandine SCHAAFF, Adjointe au Directeur délégué à l'Investissement Biomédical, à l'effet de signer les correspondances et documents, dans la limite de ses attributions,
- Madame Muriel BROSSARD-LAHMY, Directrice de la DPDA, à l'effet de signer les correspondances et documents, dans la limite de ses attributions,
- Madame Corinne RASSY, Directrice du service facturier de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, à l'effet de signer les actes, décisions, contrats, et actes administratifs nécessaires au fonctionnement du service facturier.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Cécile GAMBIER, Directrice du Département Immobilier & Investissements, délégation est donnée à :

- Madame Déborah CHARLES-NICOLAS, Adjointe à la Directrice du Département Immobilier & Investissements
- Monsieur Cédric DUMESGES, Chef du Service de la Maîtrise d'Ouvrage – programmation et conduite d'opérations,
- Monsieur Charles MORVAN, Chef du Service de la Programmation et du Pilotage des Budgets d'Investissement,
- Monsieur Bruno IDASIAK, Chef du Service Risques, Energie et Développement Durable,
- Monsieur Axel DJIAN, Chef du Service Patrimoine et Valorisation Foncière,
- Madame Alexandra PERANZI, Cheffe du Service de la stratégie logement et gestion des actifs immobiliers,

à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de leurs attributions respectives.

- Madame Anne-Sophie PERFETTA, Cheffe du Service Financement et Trésorerie,

à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de ses attributions, y compris les décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, ceux relatifs aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables, et aux confirmations d'opérations auprès des banques avant signature des documents formalisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Cédric DUMESGES, délégation de signature est donnée à :

- Madame Isabelle NORAZ, Monsieur Grégoire RIGAL et Monsieur Laurent GIRAUD, Adjointes au Chef du Service de la Maîtrise d'Ouvrage, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de leurs attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Sophie PERFETTA, délégation de signature est donnée à :

- Karine ALLEN, Adjointe à la Cheffe du Service Financement et Trésorerie, à l'effet de signer les seules décisions relatives aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Alexandra PERANZI, délégation de signature est donnée à :

- Madame Marine SARTRE, Adjointe à la Cheffe du Service de la stratégie logement et gestion des actifs immobiliers, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de ses attributions,

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ISTIN, Directrice du Département du Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, délégation est donnée à :

- Monsieur Fabrice LANGUMIER, Adjoint à la Directrice de Département, Chef du Service de la Recette et de la Facturation,
- Monsieur Lyonel VERLEY, Adjoint à la Directrice de Département, Chef de la Cellule Certification des comptes et contrôle interne,
- Monsieur Olivier JONES, Chef du Service de l'Analyse et de la Règlementation Comptable,

à l'effet de signer les actes administratifs relevant de la compétence du Département, conformément aux instructions internes de la note du 12 octobre 2011.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice LANGUMIER, Chef du Service de la Recette et de la Facturation, délégation de signature est donnée à :

- Madame Nathalie JOASSARD, Adjointe au Chef du Service de la Recette et de la Facturation, à l'effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hadrien SCHEIBERT, Directeur du Département du Budget et du Pilotage, délégation est donnée à :

- Monsieur David BETHOUX, Adjoint au Directeur du Département,
- Monsieur David PONSOLLE, Adjoint au Directeur du Département,

A l'effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Corine RASSY, Directrice du service facturier de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, délégation est donnée à Monsieur Didier SAVARD à effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 8

Le précédent arrêté en date du 05 décembre 2023 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 10

Le Directeur Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine et les agents mentionnés aux articles 1,2,3,4,5,6,7 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui

sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 2 avril 2024

Assistance Publique des Hôpitaux de Paris

Directeur Economique, Financier, de l'Investissement et du Patrimoine

Camille DUMAS

SIGNE

Cour d'appel de Paris

75-2024-04-03-00017

Délégation de signature pour le circuit simplifié
des frais de justice - Avril 2024



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 3 avril 2024

DÉCISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE CIRCUIT SIMPLIFIÉ DES FRAIS DE JUSTICE

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Boulard,

La procureure générale près ladite cour, Marie-Suzanne Le Quéau,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-65 (administration des services judiciaires par les chefs de cour d'appel), D. 312-66 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président) ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi organique n°2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 31 juillet 2023 portant nomination de Mme Marie-Suzanne Le Quéau aux fonctions de procureure générale près la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu la circulaire SJ.12.86/OFJ4-19.03.2012 du 19 mars 2012 relative au circuit simplifié d'exécution de la dépense pour certains frais de justice ;

DECIDENT :

Article 1er : Délégation conjointe de leur signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de certifier, dans le cadre de la circulaire précitée, les états récapitulatifs accompagnés du plan de contrôle.

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au Ministère de la justice qui la fera parvenir au contrôleur budgétaire comptable ministériel.

Article 3 : Le premier président et la procureure générale sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour d'appel et publiée dans le recueil des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale,
Signé

Marie-Suzanne LE QUÉAU

Le premier président,
Signé

Jacques BOULARD

Annexe 1

Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de Paris pour signer la certification des états récapitulatifs des prestataires admis au circuit simplifié de l'exécution de la dépense de certains frais de justice :

Cour d'appel	Juridiction	Fonctionnaire titulaire			Fonctionnaire suppléant			Adresse structurelle dédiée
		Nom	Prénom	Qualité	Nom	Prénom	Qualité	
Paris	CA Paris	PARARD	Samuel	DSGJ	PALMERI FROT	Nathalie Lionel	DPSGJ DG	fj-circuitsimplifie.ca-paris@justice.fr
	TJ Auxerre	FLEURY	Aurélien	SA	RIGNIER PANNETIER	Christelle Sandrine	DPSGJ AA	fj-circuitsimplifie.tj-auxerre@justice.fr
	TJ Bobigny	ROUSSY	Sylvie	DSGJ	LESTRADE CASTILHON TARRADE	Françoise Florence Cécile	DG DGA DPSGJ	fj-circuitsimplifie.tj-bobigny@justice.fr
	TJ Créteil	VANDENBROUCKE	Patricia	DG	CUSTODIO	Maria	SA	fj-circuitsimplifie.tj-creteil@justice.fr
	TJ Fontainebleau	RICHARD	Thomas	DGA	MOTARD LINARDI FERREIRA	Martine Marie Pauline	DG SA G	fj-circuitsimplifie.tj-fontainebleau@justice.fr
	TJ Evry	BONO	Romance	DSGJ	VORBE DECLERCK	Eve Solenn	DPSGJ DG	fj-circuitsimplifie.tj-evry@justice.fr
	TJ Melun	SAVIER	Caroline	DG	PERREAU BENMOUFFOK SAMBAR DURO	Anthony Djelloul Caroline Amely	DSGJ SA AA Contractuelle	fj-circuitsimplifie.tj-melun@justice.fr
	TJ Meaux	GUINAMAND	Lou	DSGJ	ZENADJI ROSAT	Stéphanie Bernard	DGA DG	fj-circuitsimplifie.tj-meaux@justice.fr

	TJ Paris	ISSEUX	Ghislaine	DSGJ	BROISSART MOUCHEL BORINAN TALBI GALLUT RAKALA	Marine Caroline Michaëla Samah Christophe Philippe	DPSGJ SA AA SA G G	fj-circuitsimplifie.pr.tj-paris@justice.fr
	TJ Sens	DAVID	Ludivine	DSGJ	AC'H	Isabelle	AA	fj-circuitsimplifie.tj-sens@justice.fr